

Zurich, le 16 octobre 2008

3^e département
Marchés monétaire et des changes

Note sur la participation aux opérations de swaps de change (euros contre francs) de la Banque nationale suisse

Comme annoncé dans le communiqué de presse du 15 octobre 2008, la Banque nationale suisse (BNS) peut procéder à des appels d'offres portant sur des swaps de change (euros contre francs). Chaque appel d'offres est annoncé sur Reuters (SNBAUCT1) et Bloomberg (SNB <go> menu item 7) de même que sur le site Internet de la BNS (www.snb.ch → Marchés financiers → Opérations de politique monétaire → Swap de change).

Appels d'offres à taux fixe

- Les opérations de swaps de change à une semaine sont effectuées sous forme d'appels d'offres à taux fixe et au prix publié, qui est fixé en points de swap.
- Les points de swap sont calculés, pour ce qui est des euros, sur la base du taux d'intérêt appliqué par la Banque centrale européenne (BCE) aux opérations principales de refinancement et, pour ce qui est des francs, sur la base du taux d'intérêt appliqué par la BNS aux pensions de titres à une semaine, majoré de 25 points de base.

Etablissements autorisés à participer

- Sont autorisées à participer aux appels d'offres toutes les banques en Suisse et à l'étranger admises comme contreparties dans le cadre des opérations principales de financement et de réglage fin de la BNS.
- Les banques appartenant au panel TOIS (*tom-next indexed swap*) des banques de référence, mais qui ne sont pas admises comme contreparties dans le cadre des opérations principales de financement et de réglage fin de la BNS, peuvent soumettre une demande écrite en vue de leur participation aux opérations de swaps de change (euros contre francs).
- Toutes les banques autorisées à participer aux appels d'offres doivent remettre la formule contenant les données de base et les indications relatives aux personnes de référence (annexe 1 à la présente Note) au minimum 24 heures avant leur première participation.

Zurich, le 16 octobre 2008

2

Soumissions

- Des soumissions peuvent être adressées à la BNS par téléphone (+41 44 631 85 00) pendant toute la durée des appels d'offres.
- Le montant minimal d'une soumission est de 1 million d'euros. Aucun montant maximal n'a été fixé.
- Il est possible de retirer ou de modifier (augmenter ou réduire) les soumissions pendant toute la durée des appels d'offres. Les soumissions effectives à la clôture des appels d'offres sont déterminantes pour l'adjudication.
- Les banques qui ne remplissent pas les critères précités sont exclues des appels d'offres.

Adjudication

- Si le montant total des soumissions excède le montant que la BNS souhaite adjuger, les montants demandés sont réduits proportionnellement. Sinon, les montants sont adjugés intégralement.
- La confirmation de l'adjudication est faite par téléphone dans les 60 minutes qui suivent la clôture des appels d'offres. Etant donné que les soumissions supérieures à 200 millions d'euros doivent être réparties en plusieurs montants en vue du règlement, cet entretien téléphonique sert également à fixer la répartition.

Constitution de garanties

- Pour ce qui est de l'adjudication (montant nominal en euros), 95% de la contre-valeur sont versés en francs suisses. Une marge de 5% servant à la constitution de garanties est déduite du cours au comptant EUR/CHF enregistré sur le marché lors de l'annonce des appels d'offres et publié par la BNS en tant que cours de référence. L'opération est effectuée sur la base du cours qui en résulte.
- La BNS évalue quotidiennement les opérations en cours de toutes les contreparties. Elle a le droit d'exiger en tout temps des garanties supplémentaires (sous forme d'appels de marge en euros ou en francs ou sous forme de titres éligibles à la BNS) au cas où la valeur de marché des montants versés en euros passe au-dessous des montants octroyés en francs suisses.

Confirmation

- Les cocontractants se confirment mutuellement et par écrit la conclusion des opérations. La confirmation est donnée le jour de la conclusion des opérations, en règle générale par message SWIFT.

Règlement/opérations de remboursement

- Les paiements à la BNS (SNBZCHZZ80A) se font par les voies suivantes:

EUR: Deutsche Bundesbank, Francfort, MARKDEFF, compte n° 504004030

Zurich, le 16 octobre 2008

3

CHF: Swiss Interbank Clearing (SIC), à BC 001008

- En participant aux appels d'offres, les contreparties s'engagent à effectuer les paiements en euros et en francs jusqu'à 14 h au plus tard.
- La BNS ne procède aux paiements qu'après avoir reçu les montants dans l'autre monnaie de la part des contreparties.
- Si une contrepartie de la BNS est en demeure pour fournir le montant fixé, elle doit à la BNS un intérêt moratoire jusqu'au jour du paiement de la somme en question. Cet intérêt moratoire est supérieur de deux points au taux appliqué par la BNS aux pensions de titres à une semaine, taux qui sert au calcul du taux appliqué au swap.

Publication des résultats

- Un aperçu des résultats des appels d'offres est publié le jour même.

Contacts à la Banque nationale suisse

Bouclément des opérations: Marchés monétaire et des changes, téléphone:
+41 44 631 85 00

Confirmation/règlement des opérations: back office, téléphone +41 44 631 33 20

Zurich, le 16 octobre 2008

4

Annexe 1 à la Note sur la participation aux opérations de swaps de change (euros contre francs) de la Banque nationale suisse

A envoyer par fax au numéro **+41 44 631 39 31** ou par e-mail à l'adresse mmfxops@snb.ch

Formule pour les données de base/personnes de référence

Informations concernant la banque participante

Nom de l'établissement _____
Lieu _____
SWIFT-BIC _____

Banque correspondante pour EUR

Nom de l'établissement _____
Lieu _____
SWIFT-BIC _____
Numéro du compte de la banque participante _____

Banque correspondante pour CHF

Nom de l'établissement _____
Lieu _____
SWIFT-BIC _____
Numéro BC SIC _____
Numéro du compte de la banque participante _____

Personnes de référence

Négoce

(1) Prénom, nom _____
Numéro de téléphone _____
E-mail _____
(2) Prénom, nom _____
Numéro de téléphone _____
E-mail _____

Zurich, le 16 octobre 2008

5

Back office (confirmation)

- (1) Prénom, nom _____
Numéro de téléphone _____
E-mail _____
- (2) Prénom, nom _____
Numéro de téléphone _____
E-mail _____

Règlement des paiements en EUR

- (1) Prénom, nom _____
Numéro de téléphone _____
E-mail _____
- (2) Prénom, nom _____
Numéro de téléphone _____
E-mail _____

Règlement des paiements en CHF

Comme pour les EUR?

Oui Non (veuillez remplir les
champs ci-dessous)

- (1) Prénom, nom _____
Numéro de téléphone _____
E-mail _____
- (2) Prénom, nom _____
Numéro de téléphone _____
E-mail _____

Dans les 24 heures qui suivent l'arrivée de la présente formule, la Banque nationale suisse confirme cette réception par e-mail à toutes les personnes de référence indiquées dans ladite formule.

La banque participante confirme avoir lu la Note sur la participation aux opérations de swaps de change (euros contre francs) de la Banque nationale suisse et accepte les conditions telles qu'elles figurent dans la version en vigueur.

Signature(s):

Lieu et date: